

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 février 2020

Nombre de conseillers :

- En exercice : 75
- Présents : DB n°2020-0201 à 0202 : **49**
DB n°2020-0203 à 0309 : **50**, DB n° 2020-0210 à 2020-0216 : **49**, DB n°2020-0217 à 2020-0227 : **50**, DB n°2020-0228 à 2020-0236 : **51**
- Votants : DB n°2020-0201 à 0202 : **59**
DB n°2020-0203 à 0209 : **60**, DB n° 2020-0210 à 2020-0316 : **59**, DB n°2020-0217 à 2020-0227 : **60**, DB n°2020-0228 à 2020-0236 : **60**

Date de convocation :

7 février 2020

L'an deux mille vingt, le treize du mois de février à 19 heures, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur BRAULT Jean-Luc, Maire.

Présents : BRAULT Jean-Luc, MARTELLIERE Eric, MICHOT Karine, SIMON André, CHARLES-GUIMPIED Jean-Pierre, CHASSET Michel, DELORD Martine, LAFONTAINE Odile, LOUVEAU Nicole, MOREAU Dany, PERON Christiane, FERMAUT Elisabeth, BRISSET Dominique, BABIN Jean-Luc, BARDOUX Delphine, BAUMER Thierry, BESNÉ Christophe, BOURGUIGNON Sylvine, CHAMTON Line, COELLIER Jean-Paul, COLLIN Guillaume, CORBIN Marie-Claude, CROISSET Jean-Pierre, de BIZEMONT Pierre, DEROUIN Patrick, DEVEL Michel, DROUHIN Jean-Yves, GASCHARD Christiane, HUC Béatrice, JAHAN Isabelle, JOUSSELIN Pascale, LE PABIC Christiane, LEBERT Eric, LEDDET Jean-Luc, LELARGE Antoine, LEPAIN Patrick, MARCADET Jérôme, MARSEAULT Samuel, MAUBERT Jean-François, MOREAU Jackie, OURY Nicolas, PASDELOUP Claude, PENTECOUTEAU Luc, PRUH'HOMME HALLERY Danièle, RAGONNET Stéphane (arrivé à 20h) , REUILLON Marc, SALHI Leïla, SALVAUDON Denis (arrivé à 19h15), SOMMIER Jean-Claude, TÉTOT Pascale, TURGIS Isabelle.

Absents excusés : BOUCHER James (pouvoir à BAUMER Thierry), CHESNE Karine (pouvoir à BOURGUIGNON Sylvine), GUERU-DUMEZ Françoise (pouvoir à Jean-Pierre CROISSET), JAULIN Pascal (pouvoir à MICHOT Karine), LABY Christian (pouvoir à CHASSET Michel), LEJARRE Robert (pouvoir à LAFONTAINE Odile), LORILLOT Roger (pouvoir à SIMON André), MARTY-BESCHON Séverine (pouvoir à LOUVEAU Nicole), RAGONNET Stéphane (pouvoir à PERON Christiane de 19h à 20h), REUILLON Alexandra (pouvoir à REUILLON Marc), ROINSOLLE Daniel.

Absents : BAGRIN Thomas, BAUSIER Isabelle, CHERY Yolande, DELAUNAY Catherine, DEPOND Yannis, DIARD Manon, GRANGER Pascal, ERULIN Didier, MARCHAND Corinne, MÉNAGÉ Thomas, PIGEON François, PILLAULT David, SAGET-LETHIAS Gilles, TINGAULT Philippe

Monsieur Eric MARTELLIERE est désigné secrétaire de séance

Monsieur le Maire fait l'appel, le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

Madame Padeloup Claude arrive en cours de séance.

Il rend ensuite compte des décisions qu'il a prise, depuis le dernier Conseil, dans le cadre des délégations qui lui sont conférées :

- n°01/2020 à n°04/2020: Achat de concessions dans le cimetière communal.

Il demande au Conseil si des observations sont à apporter au compte-rendu de la séance du conseil en date du 16 janvier dernier. Aucune observation n'est à apporter.

Le Conseil Municipal a délibéré sur les affaires suivantes :

AFFAIRES GÉNÉRALES

MISE A DISPOSITION DES SALLES DES FÊTES DU CONTROIS-EN-SOLOGNE AUX CANDIDATS – CAMPAGNE ELECTORALE

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de la campagne électorale des municipales de 2020, la ville du Controis en Sologne peut être saisie de demandes sollicitant le prêt d'une salle municipale.

La mise à disposition de locaux municipaux s'appuie sur l'article L.2144-3 du Code général des collectivités territoriales qui dispose que « des locaux communaux peuvent être utilisés par les associations, syndicats ou partis politiques qui en font la demande... ».

Considérant les éventuelles sollicitations des partis politiques en période électorale, il est proposé de fixer les modalités de mise à disposition des salles municipales :

- Les salles municipales concernées par la mise à disposition au profit des partis politiques sont les suivantes :
 - Salles des fêtes de Contres
 - Salle des fêtes de Feings
 - Salle des fêtes de Fougères sur Bièvre
 - Salle des fêtes de Ouchamps
 - Salle des fêtes de Thenay
- La mise à disposition des salles est octroyée à titre gratuit aux partis politiques ou candidat déclaré qui en font la demande écrite.
- La comptabilisation des utilisations des salles municipales par les partis politiques prend effet à compter de la date à laquelle la présente délibération devient exécutoire.
- Il appartient aux partis politiques, bénéficiant de la mise à disposition de locaux municipaux, de procéder à la mise en place et au rangement du matériel et mobilier utilisés lors de leurs réunions publiques.
- La mise à disposition est accordée dans la limite de 2 utilisations par communes déléguées (1 par tour par scrutin) pour les élections de mars 2020 et **sous réserve de disponibilité des salles**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve la mise à disposition des salles des fêtes cités ci-dessus, sous réserve de leur disponibilité, au profit de toute liste de candidats dans les conditions définies ci-dessus.

FINANCES

DISSOLUTION DU BUDGET ANNEXE « Lotissement Grille Midi »

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la création du budget annexe « Lotissement Grille Midi » en raison de l'aménagement des lotissements situés au lieu-dit « Grille Midi ».

Le dernier terrain ayant été vendu dans le courant l'année 2019, il convient donc de décider la dissolution de ce budget annexe à la date du 31 décembre 2019.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité, la dissolution du budget annexe « Lotissement Grille Midi » à compter du 31 décembre 2019 ; de reporter le résultat de fonctionnement d'un montant de 195.483,79 € sur le budget principal « Commune », et d'autoriser Monsieur le Trésorier Municipal à passer les écritures nécessaires à la dissolution de ce budget.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019

BUDGET ANNEXE : EAU DSP

BUDGET ANNEXE : ASSAINISSEMENT DSP

BUDGET ANNEXE : ASSAINISSEMENT REGIE DIRECTE

BUDGET ANNEXE : COMMERCE CENTRE BOURG

BUDGET ANNEXE : RESEAU DE CHALEUR

BUDGET ANNEXE : LOTISSEMENT GRILLE MIDI

BUDGET PRINCIPAL – COMMUNE

Monsieur Viguié présente les comptes de gestion.

Après s'être fait présenter le budget primitif 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par Monsieur le Trésorier, accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Considérant que toutes les opérations sont régulières et bien justifiées.

- 1 – Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2 – Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3 – Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2019 par Monsieur le Trésorier, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Madame Karine MICHOT, adjointe au Maire présente les comptes administratifs, les affectations de résultats et les budgets primitifs.

Monsieur le Maire quitte la salle pour ne pas prendre part au vote.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité, le compte administratif qui présente les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT

Dépenses	6.362.069,80 €
Recettes	8.254.306,61 €
Excédent	1.892.236,81 €
Reprise résultat Lotissement Grille Midi	195.483,79 €

INVESTISSEMENT

Dépenses	3.941.640,49 €
Recettes	4.341.388,65 €
Excédent	399.748,16 €
Reprise résultat déficit Syndicat du Bavet	- 21,93 €

RESULTAT DE L'EXERCICE **2 487 446,83 €**

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019
BUDGET ANNEXE - EAU DSP**

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité, le compte administratif qui présente les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT

Dépenses	58.441,65 €
Recettes	632.005,82 €
Excédent	573.564,17 €

INVESTISSEMENT

Dépenses	159.331,10 €
Recettes	299.526,87 €
Excédent	140.195,77 €

RESULTAT DE L'EXERCICE **713.759,94 €**

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019
BUDGET ANNEXE – ASSAINISSEMENT DSP**

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité, le compte administratif qui présente les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT

Dépenses	177.273,51 €
Recettes	330.999,60 €
Excédent	153.726,09€

INVESTISSEMENT

Dépenses	547.333,17 €
Recettes	382.253,14 €
Déficit	165.080,03 €

RESULTAT DE L'EXERCICE **- 11.353,94 €**

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019
BUDGET ANNEXE – ASSAINISSEMENT REGIE DIRECTE**

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité, le compte administratif qui présente les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT

Dépenses	237.865,08 €
Recettes	334.402,62 €
Excédent	96.537,54 €

INVESTISSEMENT

Dépenses	102.146,42 €
Recettes	223.764,20 €
Excédent	121.617,78 €

RESULTAT DE L'EXERCICE **218.155,32 €**

Monsieur Samuel Marsault précise que désormais avec la commune nouvelle, une harmonisation est nécessaire. Cela sera un enjeu pour la prochaine équipe : pour le même service rendu il faudra un même tarif.

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019
BUDGET ANNEXE – COMMERCE CENTRE BOURG**

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité, le compte administratif qui présente les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT

Dépenses	69.728,30 €
Recettes	279.459,19 €
Excédent	209.730,89 €

INVESTISSEMENT

Dépenses	223.342,24 €
Recettes	83.715,12 €
Déficit	139.627,12 €

RESULTAT DE L'EXERCICE **70.103,77 €**

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019
BUDGET ANNEXE – LOTISSEMENT GRILLE MIDI**

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité, le compte administratif qui présente les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT

Dépenses	0,17 €
Recettes	195.483,96 €
Excédent	195.483,79 €

INVESTISSEMENT

Dépenses	0,00 €
Recettes	0,00 €
Résultat	0,00 €

RESULTAT DE L'EXERCICE **195.483.79 €**

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019
BUDGET ANNEXE – RESEAU DE CHALEUR**

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité, le compte administratif qui présente les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT

Dépenses	2.336,50 €
Recettes	6.385,95 €
Excédent	4.049,45 €

INVESTISSEMENT

Dépenses	145.416,02 €
Recettes	56.286,00 €
Déficit	89.130,02 €

RESULTAT DE L'EXERCICE **-85.080,57 €**

Monsieur Jean-Pierre Charles-Guimpied, adjoint au Maire, précise que les différences de chiffres dans le budget assainissement résultent des ajustements effectués après l'envoi de la convocation.

Monsieur le Maire regagne la salle.

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION – EXERCICE 2019 BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur BRAULT Jean-Luc,
Constatant que le compte administratif présente :

➤ Un excédent cumulé de fonctionnement de	1.892.236,81 €	
➤ Un excédent cumulé de fonctionnement de	195.483,79 €	
Issu de la dissolution du budget annexe Lotissement Grille Midi		
➤ Un excédent cumulé d'investissement de	399.748,16 €	
➤ Un déficit cumulé d'investissement de		21,93 €
Issu de la dissolution du Syndicat du Bavet		
➤ Un déficit sur reste à réaliser de	745.325,30 €	

Décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

A titre obligatoire :

Au 1068 pour couvrir les besoins de financement de la section d'investissement (résultat cumulé et reste à réaliser) : 345.599,07 €

Le solde d'un montant de 1.742.121,53 € sera imputé en 002 – recettes de fonctionnement

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION – EXERCICE 2019 BUDGET ANNEXE « EAU DSP »

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur BRAULT Jean-Luc,
Constatant que le compte administratif présente :

➤ Un excédent cumulé de fonctionnement de	573.564,17 €	
➤ Un excédent cumulé d'investissement de	140.195,77 €	
➤ Un excédent sur reste à réaliser de	5.770,00 €	

Décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit : Article 002 : 573.564,17 €

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION – EXERCICE 2019 BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT DSP »

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur BRAULT Jean-Luc,
Constatant que le compte administratif présente :

➤ Un excédent cumulé de fonctionnement de	153.726,09 €	
➤ Un déficit cumulé d'investissement de	165.080,03 €	
➤ Un déficit sur reste à réaliser de	76.766,00 €	

Décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

A titre obligatoire :

Article 1068 pour couvrir les besoins de financements de la section d'investissement (résultat cumulé et restes à réaliser) : 153.726,09 €

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION – EXERCICE 2019 BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT REGIE DIRECTE »

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur BRAULT Jean-Luc,
Constatant que le compte administratif présente :

➤ Un excédent cumulé de fonctionnement de	96.537,54 €	
➤ Un excédent cumulé d'investissement de	121.617,78 €	
➤ Un déficit sur reste à réaliser de	1.390,00 €	

Décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit : Article 002 : 96.537,54 €

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION – EXERCICE 2019 BUDGET ANNEXE « COMMERCE CENTRE BOURG »

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur BRAULT Jean-Luc,
Constatant que le compte administratif présente :

➤ Un excédent cumulé de fonctionnement de	209.730,89 €
➤ Un déficit cumulé d'investissement de	139.627,12 €
➤ Un déficit sur reste à réaliser de	178.815,20 €

Décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

A titre obligatoire : Article 1068 pour couvrir les besoins de financements de la section d'investissement (résultat cumulé et restes à réaliser) : 209.730,89 €

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION – EXERCICE 2019 BUDGET ANNEXE « RESEAU DE CHALEUR »

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur BRAULT Jean-Luc,
Constatant que le compte administratif présente :

➤ Un excédent cumulé de fonctionnement de	4.049,45 €
➤ Un déficit cumulé d'investissement de	89.130,02 €
➤ Un excédent sur reste à réaliser de	101.012,00 €

Décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit : Article 002 : 4.049.45 €

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2020 – BUDGET PRINCIPAL « Commune »

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Locales
- Vu le Débat d'Orientations Budgétaires du 16 Janvier 2020
- Vu l'avis de la Commission des Finances du 30 Janvier 2020
- Vu la présentation du budget primitif 2020

DECIDE d'approuver, à l'unanimité, le budget primitif 2019 dont les montants s'établissent ainsi :

FONCTIONNEMENT

Dépenses	8.658.596,53 €
Recettes	8.658.596,53 €

INVESTISSEMENT

Dépenses	6.526.334,00 €
Recettes	6.526.334,00 €

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2020 – BUDGET ANNEXE : « EAU DSP »

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Locales
- Vu le Débat d'Orientations Budgétaires du 16 Janvier 2020
- Vu l'avis de la Commission des Finances du 30 Janvier 2020
- Vu la présentation du budget primitif 2020

DECIDE d'approuver, à l'unanimité, le budget primitif 2019 dont les montants s'établissent ainsi :

FONCTIONNEMENT

Dépenses	765.287,69 €
Recettes	765.287,69 €

INVESTISSEMENT

Dépenses	1.193.819,46 €
Recettes	1.193.819,46 €

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2020 – BUDGET ANNEXE : « ASSAINISSEMENT DSP »

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Locales
- Vu le Débat d'Orientations Budgétaires du 16 Janvier 2020
- Vu l'avis de la Commission des Finances du 30 Janvier 2020
- Vu la présentation du budget primitif 2020

DECIDE d'approuver, à l'unanimité, le budget primitif 2019 dont les montants s'établissent ainsi :

FONCTIONNEMENT

Dépenses	326.790,00 €
Recettes	326.790,00 €

INVESTISSEMENT

Dépenses	857.340,03 €
Recettes	857.340,03 €

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2020 – BUDGET ANNEXE : « ASSAINISSEMENT REGIE DIRECTE »

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Locales
- Vu le Débat d'Orientations Budgétaires du 16 Janvier 2020
- Vu l'avis de la Commission des Finances du 30 Janvier 2020
- Vu la présentation du budget primitif 2020

DECIDE d'approuver, à l'unanimité, le budget primitif 2019 dont les montants s'établissent ainsi :

FONCTIONNEMENT

Dépenses	139.085,54 €
Recettes	139.085,54 €

INVESTISSEMENT

Dépenses	260.377,78 €
Recettes	260.377,78 €

Monsieur Samuel Marsault précise qu'il y a une différence de tarifs entre les quatre communes et qu'une harmonisation sera nécessaire. C'est un enjeu pour la prochaine équipe, car pour le même service rendu, il faut un même tarif.

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2020 – BUDGET ANNEXE : « COMMERCES »

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Locales
- Vu le Débat d'Orientations Budgétaires du 16 Janvier 2020
- Vu l'avis de la Commission des Finances du 30 Janvier 2020
- Vu la présentation du budget primitif 2020

DECIDE d'approuver, à l'unanimité, le budget primitif 2019 dont les montants s'établissent ainsi :

FONCTIONNEMENT

Dépenses	112.810,00 €
Recettes	112.810,00 €

INVESTISSEMENT

Dépenses	1.217.642,62 €
Recettes	1.217.642,62 €

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2020 – BUDGET ANNEXE : « RESEAU DE CHALEUR»

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Locales
- Vu le Débat d'Orientations Budgétaires du 16 Janvier 2020
- Vu l'avis de la Commission des Finances du 30 Janvier 2020
- Vu la présentation du budget primitif 2020

DECIDE d'approuver, à l'unanimité, le budget primitif 2019 dont les montants s'établissent ainsi :

FONCTIONNEMENT

Dépenses	2.267,00 €
Recettes	13.559,45 €

INVESTISSEMENT

Dépenses	95.292,02 €
Recettes	102.000,00 €

Monsieur Ragonnet Stéphane arrive en cours de séance. Son pouvoir pour Madame Péron est annulé.

Monsieur le Maire informe du recrutement de 20 jeunes sur le Controis-en-Sologne pour l'apprentissage dans les entreprises du territoire.

Madame Jousselin précise que le recrutement des aides soignant est très difficile. Elle intervient sur les conditions de vie en EHPAD. Elle s'insurge contre le terme de mourir ; « on est accompagné par un personnel formé et des soins adaptés »

BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES - BUDGET PRINCIPAL

Au cours de l'année 2019, la commune a procédé aux transactions immobilières suivantes :

1 – ACQUISITIONS

PARCELLES	CONTENANCE	PRIX	OBSERVATIONS
AL 154 (Thenay)		1 500,00 €	Acquisition
CI 261 (Contres°	2 848 m ²	177 947,59 €	Acquisition et frais
A524 (Feings)	105 m ²	186,33 €	Acquisition et frais
ZL 34 (Thenay)	5 680 m ²	17 082,42 €	Acquisition et frais
AN 39 – 40 – 42 – 43 – 477 – 403 – 404 (Contres)	19 784 m ²	6 289,22 €	Acquisition et frais
ZR 125 (Thenay)	90 m ²	438,96 €	Acquisition et frais
AW 378 – 379 – 380 (Thenay)	4 665 m ²	1 459,27 €	Frais de donation

2 – CESSIONS

PARCELLES	CONTENANCE	PRIX	OBSERVATIONS
NEANT			

Adopté à l'unanimité.

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS - ANNÉE 2020

Monsieur Jean-Pierre Charles-Guimpied, Adjoint au Maire présente au Conseil Municipal les subventions pour l'année 2020

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité décide de verser les subventions suivantes pour l'année 2020

DETAIL DES SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS DU CONTROIS EN SOLOGNE

Domaine	Communes	NOM DE L'ASSOCIATION	€ accordé
SCOLAIRE	CONTRES	Association des Parents d'Elèves de l'Ecole Publique - Contres	500 €
		Association sportive Ecole primaire Contres - Activités diverses	1 500 €
		Ecole primaire Contres - projet petites etoiles cyclo	2 180 €
		Ecole primaire Contres - projet musique	5 325 €
		Ecole primaire Contres - projet sortie scolaire sur 3 jours	1 820 €
		Ecole maternelle Contres - Classe sportive 2 jours	1 500 €
	FEINGS	Ecole primaire Feings - Projet danse	1 000 €
	FOUGERES	Ecole maternelle Fougères - 4 projets (sorties + spectacles)	528 €
	OUCHAMPS	Ecole primaire Ouchamps - Etoile cyclo	1 700 €
	THENAY	Association des Parents d'Elèves de Thenay Monthou	300 €
	FOUGERES	LEAP BOISSAY	400 €
		LEAP BOISSAY	1 500 €
	THENAY	Ecole Primaire - Classe verte	2 000 €
CONTRES	APEL Ecole STE GENEVIEVE	- €	
SPORTS	FOUGERES	AFB Association Fougéroise de Badminton	200 €
	CONTRES	ASC Association Sportive de Contres (foot)	23 000 €
	CONTRES	Club Cyclotouriste Controis (vélo)	1 500 €
	CONTRES	COCC Volley	800 €
	CONTRES	Eveil de Contres	19 000 €
	THENAY	Football Club TPS (Thenay-Pontlevoy-Sambin)	450 €
	CONTRES	Gymnastique Volontaire Controise	1 200 €
	FOUGERES	Gymnastique Volontaire Fougères	500 €
	FOUGERES	La Boule Fougéroise	150 €
	THENAY	La Boule de Thenay	300 €
	THENAY	La Draisienne - Ass. de loisirs Thenay	300 €
	CONTRES	Les Foulées Controises	1 800 €

	CONTRES	Roller Club Controis	800 €	
	CONTRES	Tennis Club Controis	4 900 €	
	F-F-O	Tennis club Fougères-Ouchamps-Feings	1 250 €	
	OUCHAMPS	Tennis de table CTT Ouchamps - CTTO	450 €	
	CONTRES	Tir à l'Arc Controis	1 200 €	
	F-F-O	US Foot Fougères-Ouchamps-Feings	2 140 €	
	CONTRES	Vélo Club Controis	7 500 €	
	POMPIERS	CONTRES	Amicale des Anciens Sapeurs Pompiers de Contres	200 €
		CONTRES	Association des Jeunes Sapeurs Pompiers de Contres	900 €
CONTRES		Amicale des Sapeurs Pompiers de Contres	700 €	
OUCHAMPS		Association des Sapeurs Pompiers de Ouchamps	500 €	
THENAY		Amicale des Sapeurs Pompiers de Pontlevoy-Thenay-Sambin	400 €	
LOISIRS	F-F-O	ALAC Comité des fêtes de Feings Fougères Ouchamps	2 500 €	
	CONTRES	A.L.C.C Ateliers des Loisirs Créatifs Controis	400 €	
	FOUGERES	Ateliers de la rue	200 €	
	FOUGERES	Association fougéroise "Loisirs & détente"	300 €	
	THENAY	Atelier thenaysien	300 €	
	CONTRES	C.L.I.C. Club de Loisirs Informatiques Controis	650 €	
	CONTRES	Chorale "La Croche Chœur"	900 €	
	FOUGERES	Chorale "Joie et chansons" - Fougères	800 €	
	THENAY	Comité des fêtes thenaysien	300 €	
	CONTRES	Contres UT	2 500 €	
	CONTRES	GEEK CULTURE	100 €	
	OUCHAMPS	Société de pêche l'ARIPÉ	400 €	
	OUCHAMPS	Association de chasse ACCA Ouchamps	300 €	
	FEINGS	La Compagnie du Hasard	3 000 €	
	FOUGERES	Société de chasse de Fougères sur Bièvre	180 €	
	THENAY	Société de chasse de Thenay	250 €	
	AUTRES	CONTRES	ADMR Association de Maintien des personnes âgées à domicile - Contres	1 300 €
THENAY		ADMR Association de Maintien des personnes âgées à domicile - Montrichard	300 €	
CONTRES		ADEPERC	300 €	
CONTRES		Association "Étincelles" - Contres	1 130 €	
CONTRES		Association Saint Vincent	600 €	
CONTRES		Confrérie des Mangeux d'Espargues de Sologne	1 000 €	
CONTRES		Confrérie des Tastes Confitures de Sologne	200 €	
CONTRES		Corsica 41	1 500 €	
CONTRES		FNATH. Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés	500 €	
THENAY		L'été indien - Ass. Des anciens Thenay	300 €	
CONTRES		Syndicat des marchés de France en Loir et Cher	300 €	
PATRIOTIQUE	CONTRES	A.C.P.G Anciens Prisonniers de Guerre 1939/1945	200 €	

	CONTRES	Le Souvenir Français (Contres/Bracieux)	100 €
	CONTRES	U.N.C.A.F.N. Union Nationale des Combattants d'AFrique du Nord - Contres	500 €
	CONTRES	U.N.R.P.A. Union Nationale des Retraités et des Personnes Agées	700 €
	OUCHAMPS	U.N.R.P.A. Union Nationale des Retraités et des Personnes Agées	700 €
	CONTRES	FNACA Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie	110 €
TOTAL DES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE			113 213 €

DETAIL DES SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS HORS LE CONTROIS-EN-SOLOGNE

Domaine		NOM DE L'ASSOCIATION	€ accordé
SCOLAIRE		CFA BTP - BLOIS	350 €
		BTP CFAI - INDRE ET LOIRE	160 €
		CFA Chambre des Metiers - BLOIS	2 160 €
		Chambre des Métiers et de l'artisanat du 37	320 €
		DDEN	30 €
SPORT		Ecole du cirque (Comité d'Initiation aux Arts du Cirque)	- €
		La MOMMOND Course cycliste	2 200 €
		Course cycliste "la route d'Eole" - Association de Vineuil	2 500 €
		Le Tour du Loir-Et-Cher	1 800 €
AUTRES		ADER "Association Départementale sécurité routière" Formation aux écoles	855 €
		ANACR - Ass. Nationale des Anciens Combattants et Amis de la Résistance - Blois	250 €
		Association chats libres en Loir et Cher	300 €
		Association des Conciliateurs de justice du Loir et Cher	150 €
		Association des Secrétaires de Mairie et DG des communautés de communes	200 €
		Association Prévention Routière (Loir et Cher)	260 €
		CIDFF - Centre d'information sur les droits des femmes et des familles	150 €
		GRAHS - Groupe de recherche archéologiques et historiques de Sologne	400 €
		Sologne Nature Environnement	100 €
TOTAL DES ASSOCIATIONS HORS COMMUNE			12 185 €
TOTAL GENERAL			125 398 €

Monsieur Jean-Pierre Charles-Guimpied précise qu'il y a 17 associations hors Contres. Les subventions sont maintenues pour celles qui en bénéficiaient les années précédentes, cependant, les nouvelles demandes d'associations hors Contres ne seront plus traitées.

Le Tour du Loir et Cher est le 16 avril, avec un départ de Contres. Subvention de 60 % par la communauté de Communes Val de Cher-Controis.

Delphine Bardoux précise qu'il convient de retirer la subvention pour l'association « les amis de Nicolas » car aucune action n'est menée sur le territoire. La subvention est retirée.

TARIFS Garderie Périscolaire – Commune déléguée de Thenay

Madame Odile Lafontaine, Adjointe au Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de revoir les tarifs de la garderie périscolaire de l'école de la commune déléguée de Thenay. Cette structure fonctionne avec la commune de Monthou sur Cher dans le cadre du RPI Thenay/Monthou.

En concertation avec la Commune de Monthou sur Cher, Madame Lafontaine propose les tarifs suivants :

Participation des Familles aux frais de l'accueil périscolaire A COMPTER DU 1ER MARS 2020

Thenay : de 7 h 00 à 8 h 20		Uniquement le matin		
Quotient Familial	Forfait mensuel sur 10 mois =	10 mois	soit pour l'année	Occasionnellement
Q. F. 1 ≤ 750 €		10,00 €	100,00 €	Maxi 5 fois par mois
Q. F. 2 de 750 à ≤ 1200€		12,00 €	120,00 €	1,50 €
Q. F. 3 ≥ 1200 €		14,00 €	140,00 €	par matin de garderie

Matin et Soir de 16 H 00 jusqu'à 17 H 30			
Quotient Familial	Forfait mensuel sur 10 mois =	10 mois	soit pour l'année scolaire
Q. F. 1 ≤ 750 €		12,32 €	123,20 €
Q. F. 2 de 750 à ≤ 1200€		14,08 €	140,80 €
Q. F. 3 ≥ 1200 €		17,60 €	176,00 €

Matin et Soir de 16 H 00 jusqu'à 18 H 30			
Quotient Familial	Forfait mensuel sur 10 mois =	10 mois	soit pour l'année scolaire
Q. F. 1 ≤ 750 €		17,60 €	176,00 €
Q. F. 2 de 750 à ≤ 1200€		19,36 €	193,60 €
Q. F. 3 ≥ 1200 €		26,40 €	264,00 €

Uniquement le soir de 16 H 00 jusqu'à 18 H 30		Occasionnellement	
Quotient Familial	Forfait mensuel sur 10 mois =	10 mois	soit pour l'année scolaire
Q. F. 1 ≤ 750 €		12,32 €	123,20 €
Q. F. 2 de 750 à ≤ 1200€		14,08 €	140,80 €
Q. F. 3 ≥ 1200 €		17,60 €	176,00 €
			Maxi 5 fois par mois
			1,50 €
			par soir de garderie

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer les tarifs de la garderie périscolaire de la commune déléguée de Thenay comme indiqué ci-dessus.

Les tarifs seront applicables à compter du 01 mars 2020.

DEMANDE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE CHER CONTROIS

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il existe des fonds de concours, issus des cinq communes déléguées de Contres, Feings, Fougères sur Bièvre, Ouchamps et Thenay, disponibles à la Communauté de Communes Val de Cher Controis. Le montant s'élève à 163.075,00 €.

Le Maire propose de demander le versement de ces fonds de concours pour les travaux suivants :

- Commerce (Ouchamps)	65.000,00 €
- Préau Ecole Primaire (Contres)	49.050,00 €
- Travaux Rue Louis Gallier (Fougères)	49.025,00 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de solliciter auprès de la Communauté de Communes Val de Cher l'attribution des fonds de concours disponibles pour les opérations suivantes :

- Commerce (Ouchamps)	65.000,00 €
- Préau Ecole Primaire (Contres)	49.050,00 €
- Travaux Rue Louis Gallier (Fougères)	49.025,00 €

MARCHÉ PUBLIC

MARCHÉ PUBLIC D'ENTRETIEN DE VOIRIE

Monsieur le Maire rappelle qu'un marché public à procédure adaptée, dont il précise la procédure, a été lancé le 10 octobre 2019 sur l'entretien de voirie de l'ensemble du territoire. Il est passé sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande. L'objectif est de mutualiser les coûts afin de les minimiser, sans oublier le gain de temps dans la gestion d'un marché global.

Précisément, la consultation a pour objet les travaux de toute nature (terrassements généraux, couches de fondation et de base de chaussée, trottoirs, cheminements piétonniers, fossés, assainissement pluvial, etc.), les travaux de renforcements et de revêtements de chaussée (ravage de chaussée, couche de base et de revêtement de chaussée en béton bitumineux à exécuter pour l'entretien, la remise en état ou le réaménagement des infrastructures des voiries communales de Le Controis-en-Sologne, à savoir les communes déléguées de Contres, Feings, Fougères-sur-Bièvre, Ouchamps et Thenay.

Trois candidats se sont positionnés, sachant qu'une de ces candidatures a été déclarée irrecevable et irrégulière (car dédiée à un autre marché, de bâtiment).

Le montant maximal du marché pour la période initiale d'un an est de 1 450 000 € HT, reconductible une fois. Il convient maintenant au Conseil municipal d'autoriser la signature dudit marché au vu du rapport de l'assistance à maîtrise d'ouvrage après analyse et clarification des offres avec les deux candidats restants.

Après exposition au Conseil municipal du rapport d'analyse par Monsieur le Maire, comprenant les éléments chiffrés,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer le marché relatif aux travaux d'entretien, de réparation et d'aménagements des voiries communales, référencé MP.041.059.19.C0011 à l'entreprise EUROVIA CENTRE LOIRE – Agence de Blois – Rue de la Creuille 41000 BLOIS – SIRET 775 592 496 00191 ; et autorise Monsieur Le Maire et l'Adjoint délégué aux finances à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

ACQUISITION DE L'AUBERGE DE FOUGERES-SUR-BIEVRE

Les propriétaires de l'auberge – restaurant de la commune déléguée de Fougères-sur-Bièvre seraient prêts à vendre le site. Le site est constitué de deux parcelles : section C numéro 475 de 650 m², située 31 rue de l'église, comprenant l'auberge, section C numéro 835 de 536 m², situé au lieudit Le bourg, non bâti.

Cette ancienne auberge est située en centre-bourg, en face du château (15 000 visiteurs annuels) et d'une entreprise de 350 salariés. La création d'une activité commerciale de restauration gastronomique ou semi-gastronomique sur cette superficie d'environ 170 m² (hors logement à l'étage) poursuivrait la dynamique de redynamisation du centre-ville.

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal l'achat de la parcelle section C numéro 475 de 650 m², située 31 rue de l'église, au prix de 90 000 € et de la parcelle section C numéro 835 de 536 m², situé au lieudit Le bourg, au prix de 10 000 €.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité d'acquérir les deux parcelles susvisées aux prix mentionnés, hors frais d'acquisition, au vu de l'intérêt communal ; et d'autoriser le Maire et l'Adjoint délégué aux finances à signer les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire précise que le territoire du Controis-en-Sologne compte environ 5000 emplois (pour 7000 habitants) et 500 entreprises (y compris agricoles)

Monsieur Michel Chasset informe qu'un restaurateur a été trouvé pour l'auberge. L'équipement est à sa charge (cuisine et mobilier)

EFFACEMENT DE RESEAUX RUE DU MOULIN A VENT A FEINGS

Le Syndicat intercommunal de distribution d'énergie de Loir-et-Cher (SIDELC) a donné une suite favorable le 28 janvier 2020 au projet d'enfouissement des réseaux de la rue du Moulin à vent de la commune déléguée de Feings.

Les montants des études et travaux issus des études d'avant-projet réalisées par le SIDELC sont rappelés ci-dessous :

	COUT DES TRAVAUX			Mode	PARTICIPATIONS	
	HT	TVA	TTC		SIDELC	COMMUNE
ELECTRICITE						
Etude AP	6 850.00 €	1 370.00 €	8 220.00 €	HT	5 480.00 €	1 370.00 €
Génie civil BT	101 850.00 €	20 370.00 €	122 220.00 €	HT	81 480.00 €	20 370.00 €
Divers imprévus	5 435.00 €	1 087.00 €	6 522.00 €	HT	4 348.00 €	1 087.00 €
TOTAL	114 135.00 €	22 827.00 €	136 962.00 €	HT	91 308.00 €	22 827.00 €
GC ORANGE						
Etude AP	4 000.00 €	800.00 €	4 800.00 €	TTC	0.00 €	4 800.00 €
Génie civil FT	19 950.00 €	3 990.00 €	23 940.00 €	TTC	0.00 €	23 940.00 €
Divers imprévus	1 197.50 €	239.50 €	1 437.00 €	TTC	0.00 €	1 437.00 €
TOTAL	25 147.50 €	5 029.50 €	30 177.00 €	TTC	0.00 €	30 177.00 €
TOTAL GENERAL	139 282.50 €	27 856.50 €	167 139.00 €		91 308.00 €	53 004.00 €

Ces chiffres, qui ne sont que des valorisations, seront actualisés avant le début des travaux. Ils seront également susceptibles d'évoluer lors de leurs réalisations en fonction des imprévus, de la nature du sol, des aléas de chantier, etc. Toute modification du montant devra faire l'objet d'un nouvel accord du Conseil municipal.

La Commune a également la possibilité de mandater le SIDELC afin qu'il réalise les études d'exécution des réseaux de télécommunication. Dans ce cas, elle doit lui transférer temporairement sa maîtrise d'ouvrage pour les réseaux concernés.

A noter que les travaux correspondants aux études d'exécution de cette opération ne peuvent pas être repoussés au-delà d'un délai de deux années. Passé ce délai, ce dossier sera retiré de la liste des affaires, une nouvelle demande sera nécessaire pour relancer cette opération et le coût des études sera à la charge de la Commune.

Vu le tableau estimatif des montants de l'opération,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- décide de transférer temporairement au SIDELC sa maîtrise d'ouvrage pour les réseaux de télécommunication afin qu'il réalise l'ensemble des études d'exécution de l'opération ;
- donne son accord à la réalisation des études d'exécution pour l'opération d'effacement de distribution d'énergie électrique basse tension ;
- accepte que les travaux correspondants aux études d'exécution de cette opération ne puissent pas être repoussés au-delà d'un délai de deux années ;
- prend acte qu'en cas de non réalisation des travaux dans un délai de deux ans suivant la réalisation des études de la phase d'exécution, le coût des études restera entièrement à la charge de la commune et sera dû au SIDELC ;
- décide de voter les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération ;
- autorise le Maire et l'Adjoint délégué à l'urbanisme à signer toutes les pièces nécessaires et relatives à la réalisation de cette opération.

Madame Karine Michot précise que ces travaux sont possibles grâce à la commune Nouvelle car la commune de Feings seule n'avait pas le budget.

EFFACEMENT DE RESEAUX RUE ANDRE MORAND A CONTRES

Le Syndicat intercommunal de distribution d'énergie de Loir-et-Cher (SIDELC) a donné une suite favorable le 28 janvier 2020 au projet d'enfouissement des réseaux de la rue André Morand de la commune déléguée de Contres.

Les montants des études et travaux issus des études d'avant-projet réalisées par le SIDELC sont rappelés ci-dessous :

	COUT DES TRAVAUX			Mode	PARTICIPATIONS	
	HT	TVA	TTC		SIDELC 40%	COMMUNE 60%
ELECTRICITE						
Etude AP	9 000.00 €	1 800.00 €	10 800.00 €	HT	3 600.00 €	5 400.00 €
Génie civil BT	70 000.00 €	14 000.00 €	84 000.00 €	HT	28 000.00 €	42 000.00 €
Divers imprévus	3 950.00 €	790.00 €	4 740.00 €	HT	1 580.00 €	2 370.00 €
TOTAL	82 950.00 €	16 590.00 €	99 540.00 €	HT	33 180.00 €	49 770.00 €
GC ORANGE						
Etude AP	2 500.00 €	500.00 €	3 000.00 €	TTC	0.00 €	3 000.00 €
Génie civil FT	20 000.00 €	4 000.00 €	24 000.00 €	TTC	0.00 €	24 000.00 €
Divers imprévus	1 125.00 €	225.00 €	1 350.00 €	TTC	0.00 €	1 350.00 €
TOTAL	23 625.00 €	4 725.00 €	28 350.00 €	TTC	0.00 €	28 350.00 €
TOTAL GENERAL	106 575.00 €	21 315.00 €	127 890.00 €		33 180.00 €	78 120.00 €

Ces chiffres, qui ne sont que des valorisations, seront actualisés avant le début des travaux. Ils seront également susceptibles d'évoluer lors de leurs réalisations en fonction des imprévus, de la nature du sol, des aléas de chantier, etc. Toute modification du montant devra faire l'objet d'un nouvel accord du Conseil municipal.

La Commune a également la possibilité de mandater le SIDELC afin qu'il réalise les études d'exécution des réseaux de télécommunication. Dans ce cas, elle doit lui transférer temporairement sa maîtrise d'ouvrage pour les réseaux concernés.

A noter que les travaux correspondants aux études d'exécution de cette opération ne peuvent pas être repoussés au-delà d'un délai de deux années. Passé ce délai, ce dossier sera retiré de la liste des affaires, une nouvelle demande sera nécessaire pour relancer cette opération et le coût des études sera à la charge de la Commune.

Vu le tableau estimatif des montants de l'opération,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- décide de transférer temporairement au SIDELC sa maîtrise d'ouvrage pour les réseaux de télécommunication afin qu'il réalise l'ensemble des études d'exécution de l'opération ;
- donne son accord à la réalisation des études d'exécution pour l'opération d'effacement de distribution d'énergie électrique basse tension ;
- accepte que les travaux correspondants aux études d'exécution de cette opération ne puissent pas être repoussés au-delà d'un délai de deux années ;
- prend acte qu'en cas de non réalisation des travaux dans un délai de deux ans suivant la réalisation des études de la phase d'exécution, le coût des études restera entièrement à la charge de la commune et sera dû au SIDELC ;
- décide de voter les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération ;
- autorise le Maire et l'Adjoint délégué à l'urbanisme à signer toutes les pièces nécessaires et relatives à la réalisation de cette opération.

AFFAIRES DIVERSES

INTERVENTIONS ELUS

Pour le dernier conseil du mandat, Monsieur le Maire a une pensée particulière pour Monsieur Daniel Roinsolle.

Monsieur le Maire remercie chaleureusement toute l'équipe municipale pour ce mandat ainsi que tout le personnel municipal.

La séance est levée à 21h
A Contres, le 20 février 2020

Le Maire,
Jean-Luc BRAULT